

Jeudi 29 octobre 2009
1^{ère} séance - 9 h 30
Présidence de M. Maurice Leroy

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2010

Interventions de Mme Marisol Touraine

3^{ème} partie (suite)

Dispositions relatives à l'année 2009

Article 10 (suite)

M. le président. Nous en revenons à l'article 10. La parole est à Mme Marisol Touraine, pour défendre l'amendement n° 323.

Mme Marisol Touraine. Nous poursuivons la discussion sur l'article 10 en l'absence de Mme Bachelot, ce qui est regrettable.

Cet article prévoit une contribution des organismes complémentaires au financement du traitement de la grippe A. Nous demandons, par cet amendement, que les organismes délégataires du régime général de sécurité sociale soient exonérés de cette taxe. Nous pensons en particulier aux mutuelles étudiantes.

Au-delà de cet élément précis, nous aimerions avoir des réponses concernant la stratégie vaccinale adoptée par le Gouvernement et qui va peser fortement sur les finances de l'État et de la sécurité sociale. Aujourd'hui, prévaut une faible appétence à se faire vacciner. La question qui se pose, en termes de financement, est la suivante : que va-t-il se passer après les vacances de la Toussaint lorsque les centres vont être mis en place, les professionnels réquisitionnés et que les gens se présenteront de façon relativement modérée dans les salles de vaccination ? Les personnels seront-ils payés ? Quel coût sera laissé à la charge des collectivités territoriales ? Comment va s'organiser la prise en charge du traitement de cette grippe ? Telle est notre préoccupation.

Pour revenir sur ce qui a été évoqué hier, 94 millions de doses ont été achetées. Elles ont été commandées à un moment où le Gouvernement - auquel nous ne reprochons pas d'avoir eu cette analyse à ce moment précis - avait anticipé une très forte montée en puissance de la grippe et la nécessité de vacciner 34 millions de Français avec deux doses. Aujourd'hui, on s'aperçoit que la vaccination ne devrait concerner qu'une partie moins importante de la population et qu'une seule dose sera utile. Comment expliquer que les doses préachetées soient nécessairement payées aux laboratoires ?

Je réitère notre interrogation sur le poids de certains laboratoires pharmaceutiques dans le choix de la stratégie vaccinale (*Murmures sur les bancs de l'UMP*) et dans le choix financier retenu.

M. Guy Lefrand. Encore la théorie du complot !

Mme Marisol Touraine. Il ne s'agit pas d'une quelconque théorie de la collusion ou du complot, mais nous devons nous interroger sur la transparence des décisions et, surtout, sur les conséquences financières des choix qui ont été opérés. On peut imaginer que les laboratoires, constatant aujourd'hui que notre pays n'a besoin que de X dizaines de millions de doses - autrement dit moins de 94 millions -, la transaction se fasse sur la base du nombre de doses effectivement nécessaires.

Nous aimerions avoir des réponses à toutes ces questions.

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine.

Mme Marisol Touraine. Monsieur le président, j'aurais souhaité, si c'était possible, obtenir des explications sur la demande de réserve des articles 34 à 45. Nous ne remettons évidemment pas en cause la possibilité de demander une réserve qui est, comme vous l'avez vous-même indiqué, de droit.

Nous avons pensé, dans un premier temps, que c'était pour examiner en bloc certaines parties du texte et faciliter le travail des ministres, ce qui nous paraît tout à fait légitime, mais tel n'est pas le cas, puisque les articles réservés se trouvent au milieu d'une partie. Cela suppose également quelque organisation de notre part. En effet, les responsables du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et les rapporteurs en charge desdits articles ne sont pas les mêmes.

M. le président. La parole est à M. Denis Jacquat, rapporteur de la commission des affaires sociales pour l'assurance vieillesse.

M. Denis Jacquat, rapporteur de la commission des affaires sociales pour l'assurance vieillesse. Comme Marisol Touraine, j'ai appris, il y a quelques instants, la réserve d'un certain nombre d'articles. C'est, certes, de droit, mais j'avoue être extrêmement étonné. Nous savons, en effet, quand commence un débat, mais pas quand il se termine. Nous sommes, en conséquence, contraints de nous libérer toute la semaine. Il est donc extrêmement désagréable d'apprendre, ainsi, que la discussion d'un ensemble d'articles est reportée à la fin du débat. Je suis prêt à tout, mais j'aime avoir des explications. Que ce soit clair, je ne suis pas un godillot ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. - Murmures sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget.

M. Éric Woerth, ministre du budget. Je suis assez décontracté sur ce point, comme sur d'autres, d'ailleurs. Si cette demande de réserve pose des problèmes au niveau du travail parlementaire et si cela est juridiquement possible, j'accepte de la lever. Si vous souhaitez examiner le texte, tel qu'il a été construit à l'origine, cela ne me pose aucune difficulté.

Mme Marisol Touraine. Ce que nous voulons, ce sont des explications !

M. Éric Woerth, ministre du budget. Je m'adapte.

De nombreux amendements ont été déposés et nous n'allons pas passer la matinée sur ce problème ! Si vous souhaitez que cette réserve soit levée, j'accepte de revenir à l'ordre initial du texte.

Mme Marisol Touraine. Nous avons compris que ce n'était pas vous qui étiez à l'origine de cette demande !

M. le président. Je parle sous le contrôle de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Le Gouvernement est maître de l'ordre du jour des travaux. Il peut demander ou lever la réserve. La présidence est à la disposition du Gouvernement et de l'Assemblée nationale. Si vous désirez que cette réserve soit levée, monsieur le ministre, cette demande est automatiquement de droit.

La parole est à M. Henri de Raincourt, ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. Henri de Raincourt, *ministre chargé des relations avec le Parlement*. Je prends en compte le souhait d'un certain nombre de députés. Je confirme donc la réponse que vient de faire M. Éric Woerth. Si cela peut améliorer le déroulement des débats, je suis d'accord pour que cette réserve soit levée.

Article 11

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine.

Mme Marisol Touraine. Puisque notre système de protection sociale a besoin d'être financé, et au moment même où nous discutons de la stratégie particulière adoptée par le Gouvernement à l'égard des laboratoires, s'agissant de la grippe A, il serait étonnant de ne pas demander à l'industrie pharmaceutique une contribution complémentaire. Certains, dans la majorité, trouvent que cette stratégie à l'égard des industries pharmaceutiques est trop rigide. Un amendement du rapporteur, M. Bur, propose ainsi de revenir au taux de 1,4 %. Notre démarche est exactement inverse. Nous souhaitons fixer le taux K à 0,5 % pour que la contribution de l'industrie pharmaceutique soit plus significative. Il nous semble que cette demande est d'autant plus justifiée que nous sommes dans un contexte dominé par la grippe A et que l'on constate que certains laboratoires ont adopté des stratégies parfaitement bénéfiques pour eux.

La question de l'industrie pharmaceutique et de sa contribution à notre système de protection sociale devrait évidemment faire l'objet d'une approche beaucoup plus large. Cette industrie cherche, en effet, à préserver des marges sur ses ventes de médicaments et fait preuve de réserve à l'égard d'un certain nombre de contrôles engagés sur les prescriptions médicamenteuses. Or il me semble que le vrai débat pour elles et pour porte sur sa stratégie industrielle et sa capacité d'innovation. On peut s'interroger sur le fait que notre industrie pharmaceutique ne figure plus dans les premiers rangs mondiaux pour la production de brevets et soit dans les dix premières places en matière de biotechnologies. Lorsque nous serons capables d'en discuter, tout ce qui intéresse le taux K apparaîtra très dérisoire et cette contribution bien naturelle.

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine.

Mme Marisol Touraine. J'avais pensé intervenir sous la forme d'un rappel au règlement, mais je préfère enchaîner sur les propos de M. le ministre. Pour une fois - une toute petite fois -, nous ne pouvons que partager ce qu'il a dit. Cependant nous sommes choqués, atterrés par ce qui vient de se passer dans cet hémicycle où nous constatons les effets des amicales pressions qui peuvent être exercées sur les uns ou sur les autres, ainsi que les amicales relations existant entre certains parlementaires et l'industrie pharmaceutique. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.- Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) On nous explique qu'on veut mettre fin aux lobbies, et la première chose que vous faites, c'est de voter en faveur d'un lobby. Un jour, c'est le lobby nutritionnel. Aujourd'hui, c'est le lobby pharmaceutique.

Vous nous expliquez qu'il faut taxer les patients, augmenter le forfait hospitalier, ne plus rembourser les médicaments, mais à côté de cela, il est indispensable de préserver l'industrie pharmaceutique. C'est vraiment préoccupant !

Monsieur Bur, de deux choses l'une : ou le taux K ne rapporte rien, et alors je ne vois vraiment pas pourquoi vous vous accrochez à ce taux comme à une espèce de planche de salut, son augmentation étant censée sauver l'industrie pharmaceutique ; ou le taux K rapporte quelque chose, et alors, dites clairement que vous voulez protéger certains secteurs industriels qui vous paraissent devoir l'être.

La France se caractérise quand même par une consommation de médicaments qui reste supérieure à la moyenne européenne. L'industrie pharmaceutique est un secteur qui licencie, alors même que

les bénéfiques sont au rendez-vous. Vous, les membres de la majorité - pas tous, car vous n'êtes pas tous courageux -, vous nous avez expliqué qu'il fallait trouver des ressources pour sauver la protection sociale. En l'occurrence des ressources, on en trouve un tout petit peu, parce que la clause de sauvegarde ne rapporte quand même pas des milliards et des milliards. Or la première chose que vous faites, c'est de les faire passer à l'as.

En gros, quand il s'agit de faire les poches des assurés sociaux, vous êtes toujours partants, toujours au rendez-vous, toujours fidèles à vous-mêmes. En revanche toucher à l'industrie pharmaceutique et aux lobbies, ça, jamais !

Franchement, vous êtes responsables, d'une certaine façon, de la dérive de la protection sociale. Vous montrez la manière dont vous entendez la défendre. (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

C'est lamentable.

Compte tenu de cela, monsieur le président, je demande une suspension de séance au nom de mon groupe. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Article 13

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine.

[Mme Marisol Touraine](#). Je voudrais, à l'occasion de l'examen de l'article 13, aborder la question du prix du tabac et de son augmentation. Une fois de plus, je regrette l'absence de Mme Bachelot.

En effet, nous ne parlons pas simplement ici des comptes, mais du contenu de la politique de santé publique. Je ne mets absolument pas en doute la compétence de M. Woerth mais il me semble que Mme la ministre de la santé aurait son mot à dire sur des questions de santé publique, telles que la politique en matière de tabac ou d'alcool.

Il est nécessaire, en la matière, d'avoir une politique volontariste, qui s'inscrive dans la durée.

Il est des chiffres qu'il ne faut pas oublier : le tabac tue chaque année 66 000 personnes dans notre pays.

Ceux qui affirment qu'il n'est pas établi que le tabac ait un impact sur la santé publique prennent une responsabilité gravissime vis-à-vis de la population et notamment des jeunes, dont on sait qu'ils sont de plus en plus dépendants du tabac, et de plus en plus tôt.

Que des adultes responsables, informés, choisissent de fumer, cela relève de leur liberté, et nous ne sommes évidemment pas là pour contester ce droit. Mais il appartient aux pouvoirs publics et il est de la responsabilité des parlementaires de se prononcer sur une question de santé publique majeure : toutes les études montrent que nous pouvons influencer les comportements par le moyen d'une politique des prix. Le prix du tabac est évidemment un obstacle pour certaines consommations ou pour une consommation fréquente, notamment chez les jeunes. Il faut que ce prix soit réévalué de manière régulière si l'on ne veut pas qu'il y ait un effet d'habitude. Il est de notre responsabilité, à l'occasion de ce débat, de nous engager fortement en matière de santé publique pour une politique de réévaluation du prix du tabac. Cela n'exclut pas, par ailleurs, que nous luttons contre la contrebande, que nous fassions en sorte qu'il soit impossible d'acheter du tabac sur internet - sur ce point, le Gouvernement nous a donné des assurances en commission -, que nous nous battions au niveau européen en faveur d'une harmonisation de la fiscalité du tabac, afin que, dans les régions frontalières, il ne soit pas intéressant d'aller acheter du tabac dans un

pays limitrophe. Nos voisins européens s'engagent dans la même direction et, pour ce qui est du prix du tabac, la France est loin d'être en tête.

Je souhaite que l'article 13 nous offre l'occasion d'engager un débat sur ce point, qui serait principalement axé sur la question de la santé publique : ce ne serait pas déplacé dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale. S'il est légitime de prévoir des mesures d'accompagnement en faveur des buralistes, il ne serait pas acceptable que ce souci l'emporte sur les préoccupations de santé publique.

Après l'article 13

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine pour soutenir l'amendement n° 240.

Mme Marisol Touraine. L'amendement n° 240, qui vise à augmenter les taxes sur le tabac à rouler, va me donner l'occasion d'évoquer la question du prix du tabac de façon plus globale.

Nous sommes extrêmement surpris d'apprendre qu'un amendement allant dans le sens de la protection de la santé publique est retiré sans même que la ministre de la santé, théoriquement chargée de la santé publique, puisse faire connaître sa position, puisqu'elle est absente. On nous dit que Mme la ministre est très engagée sur ce point mais, comme chacun le sait, les preuves d'amour sont préférables aux déclarations !

Or, Mme Bachelot nous fait de grands discours, mais ne nous donne pas beaucoup de preuves concrètes de son amour pour la santé publique ! Je rappelle que c'est Mme Bachelot qui, au moment de la loi HPST, a fait retirer, au nom du lobby agroalimentaire, les amendements présentés par la majorité et l'opposition pour lutter contre l'obésité.

Mme Bachelot, qui est sans doute très préoccupée par la santé des Français, n'est pas là ce matin pour discuter de la contribution des laboratoires pharmaceutiques à notre politique de santé.

Mme Bachelot, qui est très attachée à la santé publique et à ce que les fumeurs cessent de fumer, avait déclaré souhaiter une augmentation du prix du tabac de 10 %, mais n'est pas là pour défendre sa position et assumer le fait que le groupe majoritaire ne veut pas s'engager dans une politique de santé publique au nom de la défense du lobby des buralistes et des cigarettiers.

Cette pression des lobbies en matière de santé publique devient franchement insupportable. Comment considérer, face aux 66 000 morts dues au tabac, que la priorité n'est pas là ? Comment peut-on ignorer le fait que des jeunes de treize ou quatorze ans sont déjà complètement dépendants de la cigarette ?

Nous sommes pour les mesures de soutien aux buralistes dans la reconversion, notamment aux contrats d'avenir et à l'attribution de nouvelles missions. À ces dispositions, nous disons dix fois oui ! Mais considérer que la politique de santé publique doit dépendre directement du sort des buralistes, c'est honteux ! (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*) C'est un scandale pour tous les Français malades à cause du tabac et qui, aujourd'hui, demandent à être soutenus ! Il faut absolument dire aux jeunes, à nos enfants, que le tabac représente un danger majeur ! Comment pouvez-vous balayer 66 000 morts d'un revers de la main ? (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Une telle attitude est anormale et, en tout état de cause, il n'est pas à l'honneur du groupe de la majorité d'avoir fait pression pour reculer par rapport à l'augmentation que la ministre de la santé était disposée à engager.

Faisons preuve de bon sens et réfléchissons à la meilleure manière de soutenir les buralistes, mais ne faisons pas comme si nous ne nous trouvions pas face à un problème majeur de santé publique. Nous verrons bien qui prend ses responsabilités. J'ai bien peur cependant que les choses se passent

comme elles se sont passées, ces derniers mois, au sujet de l'obésité, de l'industrie pharmaceutique, du tabac ou de l'alcool. Trop, c'est trop ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Jeudi 30 octobre 2009
2^{ème} séance - 15 h 00
Présidence de M. Maurice Leroy

3^{ème} partie (suite)

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine, pour un rappel au règlement.

Mme Marisol Touraine. Nous sommes heureux de la présence de Mme la ministre de la santé parmi nous en ce début d'après-midi.

Cela va nous permettre d'aborder plusieurs sujets qui nous ont occupés ce matin.

Mais nous attendons des explications de votre part, madame la ministre, aujourd'hui plus encore que d'habitude, en particulier au sujet de la grippe A. En effet, des interrogations se font jour, dont nous nous étions déjà fait l'écho il y a plusieurs semaines, en demandant - en vain, je le répète - la création d'une mission d'information parlementaire sur cette question.

Manifestement, loin de nous être réservées, ces interrogations préoccupent de nombreux Français, dont de nombreux professionnels, qui se demandent sur quel fondement a reposé le choix de la stratégie vaccinale et celui de vacciner la quasi-totalité de la population - c'est en tout cas ainsi que vous avez présenté les choses - avec deux doses, alors que les indications qui vous ont été fournies par les laboratoires pharmaceutiques restent inconnues de l'opinion publique.

À l'heure où approche le lancement de la campagne de vaccination, nous ne disposons d'aucun élément d'information et les personnes qui ont effectivement besoin d'être vaccinées ne peuvent pas l'être.

Sur ces questions que nous avons évoquées ce matin et que nous ne cessons de nous poser, nous avons besoin de transparence et d'informations précises. Ce n'est pas parce que, au cours des dernières semaines, l'épidémie n'a pas progressé aussi rapidement que ce que certains - et je ne parle pas du Gouvernement - avaient envisagé ou prévu, ce n'est pas parce que la pandémie ne s'est pas répandue comme le feu dans la plaine que nos questions ne sont pas légitimes.

Je le répète, je regrette donc que le Parlement ne se saisisse pas de ce problème en constituant une mission parlementaire. Quoi qu'il en soit, nous avons besoin de ces informations. Si j'interviens en début de séance, c'est parce que j'ignore si vous pourrez rester longtemps avec nous cet après-midi, madame la ministre.

Nous aimerions naturellement vous entendre, peut-être à l'occasion d'un autre débat, sur une question de santé publique qui nous a également occupés ce matin : le prix du tabac.

Après l'article 17

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine, pour défendre l'amendement n° 241.

Mme Marisol Touraine. Je ne reprendrai pas ce qui a été excellemment dit par mes deux collègues.

J'aimerais seulement rappeler que l'objectif initialement assigné à cette mesure, conçue dès l'origine comme transitoire, était de renforcer la compétitivité des clubs français par rapport à leurs voisins européens. Il s'agissait d'éviter que les footballeurs, basketteurs, rugbymen de très haut niveau ne partent à l'étranger pour bénéficier de conditions financières plus favorables. Or, à ma connaissance, aucune étude n'a établi qu'à la suite de cette mesure de grands joueurs sont venus dans des clubs français. Ils sont restés dans les clubs européens dans lesquels ils ont plaisir à évoluer, ce que nous ne leur dénonçons pas.

Trente millions d'euros pour cette année, 95 millions pour l'ensemble du dispositif, ce sont des sommes importantes. Je ne reviendrai pas sur le rapport de la Cour des comptes mais citerai le président du groupe d'étude sur le sport, notre collègue Bernard Delpierre, membre de l'UMP : « On peut avoir un regret : l'utilisation du droit à l'image et l'évolution de ce dernier pénalisent le budget du sport pour 2008, l'imputation de 32 millions d'euros liés à l'exonération de ce droit pour des sportifs professionnels pèse sur des crédits qui pourraient être employés à des fins plus utiles, notamment à l'approche d'une année olympique. »

À la suite de M. Le Fur, je dirai que nous pouvons certes accepter que certains sportifs perçoivent des rémunérations astronomiques, même si elles sont difficilement concevables pour tout un chacun - après tout, un très grand sportif est doté d'un talent unique -, mais il faut avoir également à l'esprit un autre enjeu, au cœur de notre débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale : dans la période de crise que nous traversons, il s'agit de savoir si les personnes qui ont des revenus importants apportent une contribution suffisante pour garantir à toute la population - y compris ceux qui ne sont pas de grands sportifs, y compris ceux qui n'ont pas des revenus dont les montants seraient remarquables, y compris ceux qui, jour après jour, rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne - la pérennité du système de sécurité sociale, d'assurance maladie et de retraite.

De la même manière que les socialistes ne comprennent pas pourquoi certains revenus, à la demande du Gouvernement, continuent d'être exonérés de certaines cotisations - nous reviendrons aux retraites chapeau, aux stock-options, au bouclier fiscal et à certains taux de cotisations -, nous considérons qu'il est anormal que les sportifs, fussent-ils de très haut niveau, puissent être exonérés d'une contribution à notre protection sociale.

Article 14 (précédemment réservé)

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine.

Mme Marisol Touraine. Nous aimerions retrouver la large majorité qui, il y a un instant, a supprimé le droit à l'image collective. Nous avons le sentiment que notre démarche est cohérente puisque, toujours dans la perspective de lutter contre le déficit de la sécurité sociale, de financer notre système de protection sociale de manière solidaire, il s'agit de faire la chasse à certaines niches sociales, surtout quand elles apparaissent comme particulièrement choquantes.

C'est le cas des retraites chapeau, qualifiées d'inacceptables par le Premier ministre lui-même au mois d'avril dernier, évoquant la nécessité d'imposer une fiscalité confiscatoire dont nous sommes pourtant bien loin ! Et le système de retraites chapeau de rester en vigueur pour un nombre, là

encore, relativement limité de personnes. Cela demeure préoccupant et les entreprises cotées au CAC 40 qui échappent à ce système se comptent sur les doigts d'une main.

Il n'est pas inutile de rappeler certains chiffres : Daniel Bouton, ancien président de la Société générale, touche 1 million d'euros par an, sans doute en récompense des formidables services qu'il a rendus au système bancaire français ; Daniel Bernard, de Carrefour, gagne 1,2 million d'euros par an ; Antoine Zacarias, de Vinci, perçoit 2,2 millions d'euros par an. Cela parmi les 800 grandes entreprises concernées.

D'autres, moins connues, pratiquent aussi ce type de dispositif. Nous avons ainsi appris que le groupe Solendi, qui n'évoque pas grand-chose aux Français, mais qui s'occupe du 1 % logement, accordait des retraites chapeau à ses salariés et notamment à son directeur général, déjà parti avec un « parachute » de 1,3 million d'euros et qui touche une retraite chapeau de 230 000 euros par an.

Nous demandons par conséquent la poursuite de la lutte contre les niches sociales et l'application aux retraites chapeau de la fiscalité de droit commun.

Après l'article 17 (amendements précédemment réservés)

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine, pour soutenir l'amendement n° 246.

[Mme Marisol Touraine](#). Je défendrai en même temps l'amendement n° 245, monsieur le président.

Nous retrouvons le débat de fond sur l'utilité des exonérations de cotisations octroyées aux employeurs pour les salaires inférieurs à 1,6 SMIC. Outre son effet de trappe à bas salaires, un tel dispositif dissuade les salariés de se former ; s'ils le font, les employeurs ne leur donnent pas la rémunération correspondant à leur nouvelle qualification. On nous objecte souvent que la remise en cause de ces exonérations affaiblirait la compétitivité des entreprises françaises. M. Bur cite volontiers l'exemple d'une entreprise de nettoyage de plusieurs milliers de salariés ; mais c'est typiquement un mauvais exemple, car je vois mal une telle entreprise délocaliser son activité.

Selon le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires, les entreprises le plus directement affectées par la fiscalité et les cotisations sont les entreprises moyennes, de 100 à 500 salariés. Ce sont elles qu'il faut soutenir et accompagner, d'où nos deux amendements visant à fixer le plafond des exonérations de cotisations respectivement à 500 et à 1 000 salariés ; au-delà de ces seuils, les exonérations ne profitent guère à la compétitivité, la localisation des investissements dépendant alors de facteurs plus complexes et plus subtils - économiques, géographiques et infrastructurels.

Même si une réflexion sur le principe des exonérations et le coût du travail nous semble nécessaire, nous préférons, à ce stade, nous concentrer sur les entreprises qui ont besoin d'être soutenues compte tenu de leur position sur le marché international : n'encourageons pas des avantages bienvenus mais superfétatoires pour les grandes entreprises, en d'autres termes des effets d'aubaine.

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine, pour soutenir l'amendement n° 242.

[Mme Marisol Touraine](#). Notre amendement va dans le même sens. Nous sommes là directement confrontés à la rigidité de la politique gouvernementale. On nous dit que les déficits s'envolent et qu'il faut faire des efforts pour que le budget de la sécurité sociale et le budget de l'État s'améliorent. Or nous avons là l'exemple même de cette rigidité, puisque la baisse de la TVA a été

accordée aux restaurateurs, alors même que nous étions dans la tourmente de la crise. Nous aurions, quant à nous, préféré que le Gouvernement ne prenne pas cette décision. Mais n'aurait-il pas été au moins préférable qu'il sursoie à son application, que, fidèle à sa logique, il attende des jours meilleurs pour voir si le budget peut se permettre d'encaisser une telle diminution de recettes ?

Nous-mêmes, nous avons été sollicités par les représentants du secteur de la restauration : l'Union des métiers des industries de l'hôtellerie fait observer que la suppression de cet avantage n'était pas prévue dans le cadre de la négociation du contrat d'avenir de la profession. C'est très regrettable, car cela veut dire que, d'emblée, le Gouvernement avait accepté que les deux avantages se cumulent.

À vrai dire, le dispositif dont nous discutons maintenant apparaît moins injuste que la réduction sèche de la TVA. Mais on ne peut pas accepter qu'en contrepartie d'un cadeau fiscal de 2,5 milliards, il n'y ait absolument aucun effort. Or, aujourd'hui, on ne constate aucun résultat. Les hôteliers et restaurateurs ne font même pas semblant.

Ils disent : « Comment voulez-vous que nous embauchions, comment voulez-vous que nous baissions les prix, puisque nous sommes en période de crise ? » On a envie de répondre que, période de crise ou pas, cela n'influe pas sur leur comportement et qu'il n'était vraiment pas nécessaire de leur accorder un tel avantage.

Nous soutenons fortement cet amendement, tout en ayant le sentiment de ne faire que réparer une petite partie d'un dispositif vraiment injuste, celui de la baisse de la TVA.

Jeudi 30 octobre 2009
3^{ème} séance - 21 h 30
Présidence de M. Marc Le Fur

3^{ème} partie (suite)

Seconde délibération

Article 11

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine.

[Mme Marisol Touraine](#). Nous avons exprimé notre mécontentement ce matin. Cela dit, nous n'approuvons pas pour autant le principe d'une seconde délibération, même si le présent amendement va dans le sens que nous souhaitons...

Nous avons même défendu un amendement plus strict encore, puisque nous proposons de fixer le taux K à 0,5 %.

Reste que l'Assemblée s'est exprimée démocratiquement ce matin, même si nous ne retrouvons pas dans le vote qu'elle a émis. Mais nous ne sommes pas au bout de la procédure législative puisque le texte doit encore être examiné par le Sénat, puis la CMP.

Je comprends parfaitement l'agacement du Gouvernement et les regrets de la ministre. Nous avons nous-mêmes, ce matin, voté comme un moindre mal l'article dans sa rédaction initiale. Nous n'avons donc sur le fond pas changé de position mais, pour ne pas cautionner la démarche, nous ne participerons pas au vote de l'amendement. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP. - Sourires sur les bancs du groupe SRC.*) Chacun son boulot !

4^{ème} partie

Dispositions relatives aux dépenses pour 2010

Article 28

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine.

[Mme Marisol Touraine.](#) Mon intervention, comme celles qui suivront pour le groupe socialiste, vaudra défense de notre amendement n° 255.

Si nous comprenons les motivations de cet article, nous sommes un peu étonnés. Nous sommes là au cœur de la contradiction de la politique gouvernementale en ce qui concerne la grippe et la manière de la prendre en charge. D'un côté, en demandant à ce que le comité d'alerte n'en tienne pas compte pour l'appréciation de l'évolution des dépenses, on reconnaît pleinement la place de cette pandémie dans la part du budget de l'État consacrée aux politiques de santé publique. D'un autre côté, on demande donc, au fond, de regarder ce qui se passe en termes de conséquences pour la sécurité sociale.

Par ailleurs, il nous semble qu'il est du rôle du comité d'alerte, de déterminer lui-même ce qu'il lui appartient de prendre en compte pour l'appréciation d'éventuels dérapages financiers du côté de la sécurité sociale. Le caractère très directif de l'article ne peut que nous amener à nous interroger : on pourrait imaginer que cette prescription soit étendue, et que chaque fois qu'interviendrait des dépenses potentiellement problématiques pour la sécurité sociale ou pour le Gouvernement, la loi fasse injonction au comité d'alerte de ne pas en tenir compte.

Enfin, comme l'a fait remarquer M. Prél, une fois le principe posé et quelles que soient les réserves qu'il suscite, comment fera-t-on la différence entre les dépenses qui relèvent de la pandémie et celles qui n'en relèvent pas ? Quand on va consulter un médecin et qu'on a la grippe, la consultation doit-elle être intégrée ou pas dans les dépenses de l'ONDAM ? Lorsque l'on va consulter un médecin parce que l'on pense avoir la grippe et qu'on ne l'a pas, comment cela sera-t-il pris en compte ? Les dépenses devant être écartées sont-elles uniquement celles des personnes qui vont passer par le circuit de la vaccination ? Je ne suis même pas certaine que l'on ait les moyens de faire la différence dans les consultations médicales. Les médecins ne vont pas envoyer un rapport après chaque consultation pour expliquer qu'elle était liée à la grippe ou pas...

Franchement, c'est un article problématique du point de vue de son principe, et il nous semble peu opératoire dans sa méthode d'application.

Après l'article 29

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine.

[Mme Marisol Touraine.](#) Madame la ministre, votre réponse illustre la racine des difficultés, qui est votre refus de prendre à bras-le-corps la question des dépassements d'honoraires, car la

multiplication des procédures d'information ne remplacera jamais une politique de limitation et d'encadrement du dépassement lui-même.

Le patient doit certes être informé du montant des honoraires susceptibles de lui être demandés, mais notre principale préoccupation est que ce montant soit raisonnable. Or vous ne vous engagez pas dans cette direction, en dépit d'annonces faites régulièrement, y compris très récemment, voire aujourd'hui même.

Il reste très fréquent que des patients ne soient nullement informés par écrit que l'on va leur faire payer plus de 70 euros. Il faut arrêter de se raconter des histoires ! Quand un patient se retrouve dans le bureau d'un médecin, il est tout de même assez rare qu'il lui reproche de ne pas lui avoir donné de papier. Il ne sait d'ailleurs souvent même pas qu'il faut qu'on lui en donne un, avec un devis. Un patient, on ne lui demande pas de savoir tout ça.

Par conséquent, le plus simple, c'est de considérer qu'il y a le tarif opposable et que, dès lors qu'il y a un dépassement, il y a des contraintes.

Ce n'est pas la peine de multiplier les catégories. À force de le faire, vous accédez implicitement l'idée que 70 euros, cela reste dans « le tact et la mesure », que c'est un dépassement acceptable, et que c'est seulement au-delà que cela commence à poser question.

(L'amendement n° 373 n'est pas adopté.)

La parole est à Mme Marisol Touraine, pour soutenir l'amendement n° 270 rectifié.

[Mme Marisol Touraine](#). Nous prolongeons la discussion sur les dépassements d'honoraires, en proposant que les médecins autorisés à dépasser le tarif opposable effectuent au moins 50 % de leur activité au tarif fixé par la convention dont ils relèvent.

Madame la ministre, je sais que vous allez répondre que le secteur optionnel vient d'être créé et qu'un effort a été fait pour encadrer les tarifs. Cet amendement nous donne justement l'occasion d'exprimer notre très vif scepticisme à l'égard de ce secteur optionnel.

Selon nous, il permettra aux médecins du secteur 1 d'obtenir des dépassements d'honoraires sans que ceux qui sont actuellement en secteur 2 et qui pratiquent des dépassements relativement importants adoptent, en contrepartie, des tarifs plus raisonnables.

Ce n'est pas du donnant-donnant, mais une vaste glissade et même dégringolade vers la banalisation du dépassement. Si le secteur optionnel devait se développer, il aboutirait, à terme, à la fin du secteur 1.

Qu'il faille engager une réflexion sur le juste niveau de rémunération des professionnels, cela nous paraît sans doute nécessaire et utile. Si nous en venons à constater que le tarif opposable ne permet pas aux médecins de pratiquer une médecine de qualité en accordant au patient le temps nécessaire, mettons-nous autour de la table pour en discuter, mais ne multiplions pas des expédients qui aboutissent, en réalité, à un véritable maquis tarifaire où personne ne se retrouve. Nous avons tous des anecdotes à citer sur des médecins qui pratiquent des dépassements alors qu'en théorie ils ne devraient pas le faire puisqu'ils sont en secteur 1, mais qui ont reçu des autorisations sur on ne sait trop quelles bases.

Actuellement, le problème est que les patients ne s'y retrouvent pas et ne sont pas en situation de le faire. Cette opacité est, en elle-même, un facteur d'inflation tarifaire. Elle est contre-productive

du point de vue du système de santé car, même si les dépassements ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale, à l'évidence ils provoquent une inflation de tarifs et de demandes médicales.